

BATISSONS L'avenir

LA LETTRE DE L'UNION DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE



Didier BROSSE
Président de l'UMGO-FFB

PAS SI SIMPLE DE SIMPLIFIER !

C'est une longue bataille à laquelle l'UMGO-FFB a pris part : la simplification normative et réglementaire ! D'autant que deux fronts sont ouverts.

Le premier concerne les textes existants. Grâce au groupe de travail de la FFB, nous avons déjà obtenu un assouplissement de la réglementation «termite» et des règles de protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation. Nous travaillons maintenant sur les réglementations «parasismique» et «accessibilité»...

Le deuxième front consiste à ralentir la production de nouveaux textes. D'abord, il faut s'assurer qu'une nouvelle règle abroge l'ancienne. Les empilements à l'infini, non merci ! Ensuite, il faut en anticiper les effets. À ce titre, je n'ose pas imaginer dans quelle situation nous serions si le «compte pénibilité» avait dû s'appliquer sans allègement au 1^{er} janvier 2016. Il reste du travail, mais la bombe à retardement a été désamorcée.

CONNAISSEZ-VOUS LE "LEAN MANAGEMENT" ?

Utilisée depuis près d'un demi-siècle dans l'industrie, cette méthode perce peu à peu dans la construction. Née dans les années 70 dans les ateliers de Toyota, elle consiste à faire la chasse à toutes les pertes de temps et les gaspillages, même les plus infimes.

«Oui mais chaque chantier est différent ; chaque bâtiment construit est un prototype», entend-t-on fréquemment. Appliquer des méthodes «industrielles» ne serait donc pas pertinent ? ... Pas si sûr ! La preuve, les consultants spécialisés dans le lean management interviennent de plus en plus souvent dans les entreprises de bâtiment.

La démarche s'appuie sur l'observation des chantiers avec un leitmotiv : tout ce qui est sans valeur pour le client est considéré comme un gaspillage. Tous les postes, toutes les tâches, la logistique et les méthodes du chantier sont d'abord passés au peigne fin et analysés. Puis, l'ensemble des équipes se met autour d'une table pour rechercher des pistes d'amélioration des méthodes et de l'organisation du chantier. C'est là une condition essentielle à la réussite de la démarche : tous les acteurs de l'entreprise doivent être impliqués et convaincus de son utilité. Il faut encourager la prise d'initiatives et ne pas craindre de remettre à plat ses habitudes. Les connaisseurs vous le diront, le «lean», c'est avant tout une philosophie !

Pour mesurer l'efficacité des améliorations imaginées, un système de suivi est mis en place. Par exemple, cela peut être une revue hebdomadaire, avec les chefs de chantier, des gains de temps (et donc d'argent) concrètement réalisés. Bien sûr, tout cela suppose une préparation du chantier particulièrement soignée : le «lean», ça ne s'improvise pas ! Pour les entrepreneurs qui se sont lancés, les résultats sont au rendez-vous : accélération du chantier, réduction des coûts, amélioration des conditions de travail et de la sécurité... Alors pourquoi pas vous ?



DES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES POUR LE REMPLISSAGE DES PRÉMURS

Le CERIB*, EGF.BTP, la FIB*, le SNBPE* et l'UMGO-FFB se sont associés, dans le cadre de l'école de Française du béton, pour écrire des recommandations professionnelles visant à optimiser le remplissage des prémurs (aussi appelés MCI : murs à coffrage intégré). Le contenu du texte a été validé par le Groupe Spécialisé n°3 du CSTB.

Cette fois, c'est officiel! Les recommandations sur le remplissage des prémurs sont disponibles. Elaborées pour pallier le manque d'informations concernant la mise en œuvre de ces produits encore peu répandus sur les chantiers, elles serviront désormais de base lors de la rédaction ou la révision des Avis Techniques. Dans ces recommandations, le professionnel trouvera donc les principaux critères à prendre en compte lors du remplissage des prémurs.

Premier point de vigilance: le choix du béton. En effet, outre le fait que la classe de résistance et l'exposition sont déterminées préalablement en fonction des spécificités de l'ouvrage, les recommandations donnent des indications d'une part, sur le D^{\max} du granulat à choisir en fonction de l'épaisseur des MCI; d'autre part, sur la valeur cible (et non pas la classe) d'affaissement à prendre en compte. Attention toutefois: si les recommandations serviront de base à l'écriture des Avis Techniques, c'est bien ces derniers qu'il faudra lire en priorité avant de passer la commande de béton.

Deuxième point de vigilance: le mode de remplissage, qui se fait par couches horizontales successives avec une vibration uniquement dans certains cas, comme lorsque les zones à remplir sont très ferrillées. Enfin, une attention particulière est portée sur la vitesse de remplissage. Des abaques permettent de déterminer la hauteur par heure à remplir en fonction de l'entraxe entre raidisseurs. Ce qui permet à l'utilisateur d'ajuster sa vitesse de coulage en fonction de la disposition des MCI utilisés.

* CERIB: Centre de Recherche de l'Industrie du Béton,
FIB: Fédération de l'Industrie du béton, SNBPE: Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

TOUT SAVOIR SUR LES FONDATIONS DE GRUES À TOUR

Un guide professionnel vient de paraître sur la conception, la réalisation et le contrôle des fondations de grues à tour. Ce document a été rédigé conjointement par les fabricants de grues à tour, les bureaux de contrôle, les bureaux d'études et les entreprises de construction. Selon ses auteurs, il est basé sur «une connaissance réciproque des besoins, des procédures de conception et des hypothèses des uns et des autres» pour aboutir à une «synthèse de méthodes qui simplifient les données d'entrée et proposent des dispositions constructives qui couvrent la plupart des configurations usuelles.»

Retrouvez ce guide sur le site de l'UMGO dans votre espace adhérent, rubrique «Médiathèque».

DU NOUVEAU POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE...

Le risque chimique est souvent méconnu et mal maîtrisé alors qu'il peut être à l'origine d'accidents ou de maladies à plus ou moins long terme (brûlures, irritations, allergies...). Le risque chimique est, a priori, « invisible ». Il doit pourtant être évalué et annexé au document unique d'évaluation des risques.

Pour accompagner les entreprises dans leur évaluation, l'OPPBTP vient de mettre en ligne un nouveau service sur son site www.preventionbtp.fr. Cet outil, gratuit et dédié aux TPE-PME, vient enrichir les services prévention déjà mis à disposition des entreprises pour l'évaluation de leurs différents risques.

Simple d'utilisation, il permet :

- d'identifier et répertorier les agents chimiques dangereux ;
- d'évaluer et hiérarchiser les risques ;
- de mettre en place des actions de prévention ;
- d'assurer le suivi et la traçabilité des produits.

Pour faciliter la saisie, l'outil dispose d'une pré-liste de produits couramment utilisés selon les métiers du bâtiment. Il propose également une démarche de substitution de produits. Enfin il est possible d'éditer des documents (notice de poste) ou étiquettes de produits.

... ET POUR L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

Depuis le 1^{er} juin dernier, le règlement européen CLP (en anglais : Classification, Labelling and Packaging) est la seule législation en vigueur en matière de classification et d'étiquetage des substances et des mélanges chimiques. Désormais, même les produits reconditionnés et les mélanges préparés au sein de l'entreprise pour un usage interne doivent être classés et étiquetés conformément au règlement CLP.

La classification permet d'identifier les dangers que peuvent présenter les produits chimiques ainsi que leurs effets sur la santé et sur l'environnement.



ASCENSEURS POUR GRUTIERES : LA BARRE À 30 MÈTRES

«R.459» : c'est la référence d'une recommandation de la CNAMTS (Caisse nationale d'assurances maladie) qui vise à réduire les risques et à améliorer les conditions de travail du conducteur de grue.

Sa parution remonte à mars 2012. Alors, pourquoi en parler aujourd'hui ? Parce qu'une échéance inscrite dans la recommandation approche à grands pas : au 1^{er} janvier 2017, un ascenseur devra être systématiquement installé dès que la hauteur de la cabine dépassera 30 mètres (aujourd'hui, c'est 60 m).

À ce jour, deux constructeurs ont conçu des systèmes intégrés à leurs mâtures. Plusieurs fournisseurs proposent par ailleurs des dispositifs qui s'installent en extérieur des mâtures. Mais outre les difficultés techniques que cela pose, les entreprises ne pourront pas supporter l'investissement nécessaire sur une période aussi courte et surtout au regard de la réalité économique actuelle.

L'UMGO-FFB s'est donc rapproché de ses homologues du «groupe levage» de la FNTF pour faire un état des lieux avant une première rencontre avec les responsables de la CNAMTS pour les sensibiliser aux difficultés - techniques et économiques - que la recommandation ne manquera pas de poser aux entreprises. Sans trahir l'esprit de la recommandation, l'idée serait d'en prévoir un déploiement plus serein.



À DIJON, ON DÉBAT : SUR LES TOLÉRANCES

Le 4 juin dernier, un débat sur les tolérances d'exécution des ouvrages s'est tenu à Dijon à l'initiative de Jean-François Paquet, président de la section maçonnerie de Côte-d'Or. Une quarantaine de professionnels avaient répondu présents : en majorité des maçons mais également des dallagistes, carreleurs, charpentiers, menuisiers, maîtres d'œuvre...

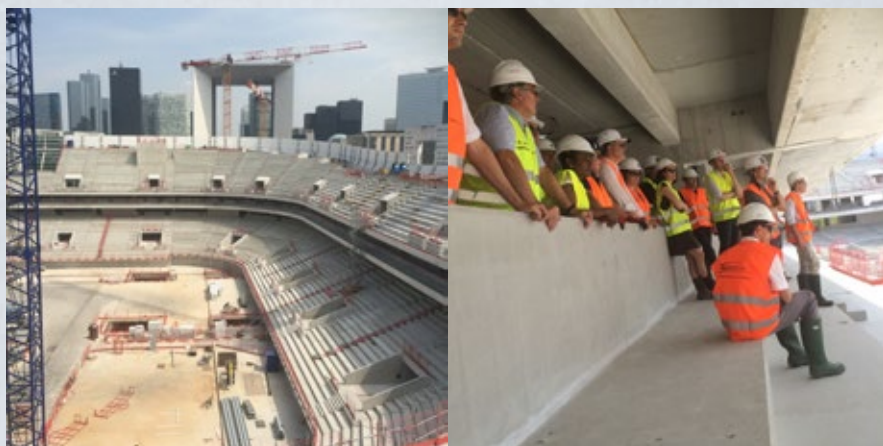
Aux dires des participants, les problèmes liés aux tolérances d'exécution des ouvrages ne sont pas nouveaux et restent malheureusement récurrents. Plusieurs témoignages ont mis en évidence des contradictions entre les règles de l'art et les préconisations des fiches techniques des fournisseurs. D'autres ont fait état d'imprécisions dans les pièces de marchés, d'oublis voire d'incohérences entre lots... Avec à la clé bien souvent, l'obligation de réaliser un ouvrage d'interface - non prévu - aux frais des entreprises...

Au final, ce débat bourguignon aura conforté l'Union dans sa volonté de travailler sur les ouvrages d'interface avec les autres corps d'état bien-sûr mais aussi avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. A l'heure où l'exigence de qualité des constructions s'accroît, faire l'impasse sur les ouvrages complémentaires est un bien mauvais calcul.

L'UMGO VISITE L'ARENA 92

Le 3 juillet, les membres des commissions de l'UMGO-FFB ont visité le chantier de l'«Arena» de Nanterre-La Défense. Ce complexe de 100 000 m² accueillera un club résident de rugby, le Racing Métro 92, et se muera en salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 40 000 spectateurs. Plus de 60 000 m³ de béton sont mis en oeuvre, dont 10 000 m³ en préfabrication (notamment 13 km de gradins et des escaliers monumentaux pesant de 12 à 16t). Démarrés fin 2013, les travaux s'achèveront fin 2016.

Architecte : Christian de Portzamparc – Entreprise : groupe GTM Bâtiment/Vinci.



Plus d'infos sur : www.arena92.fr

AGENDA

MATINALE CERIB BIM ET CONSTRUCTION DURABLE GRAND PARIS

06/10/15, hôtel provinces
Opéra à Paris

BÂTIMAT

du 02/11/15 au 06 /11/15 à Villepinte

ANIMATIONS UMGO-FFB :

FFB DRÔME-ARDÈCHE

25/09/15 à Valence

FFB Gironde

06/10/15 Bordeaux

FFB Loiret

08/10/15 à Orléans

FFB Oise

14/10/15 à Noyon

FFB Moselle

16/10/15 à Metz

FFB Ain

19/10/15 à Bourg-en-Bresse

FFB Landes

22/10/15 à Dax

FFB Ille-et-Vilaine

20/11/15 à Rennes

UNION DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE

7, RUE LA PÉROUSE
75784 PARIS CEDEX 16

TÉL 01 40 69 51 59 / FAX 01 40 69 57 78

WWW.UMGO.FFBATIMENT.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

DIDIER BROSSE

RÉDACTEUR EN CHEF :

JULIEN BEIDELER

RÉDACTION : UMGO-FFB

RÉALISATION ET IMPRESSION :

OXYGENECOMMUNICATION.COM

CRÉDITS PHOTOS :

UMGO-FFB, INRS.

